



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

**Association Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des Familles de
l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014
Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et
des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)
12 rue de l'Espéranto - 27000 Evreux
Ce rapport contient 10 pages
Référence : CDY



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)

Siège social : 12 rue de l'Espéranto - 27000 Evreux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les produits de subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Evreux, le 15 avril 2015

KPMG Audit Normandie



Christine Doisy

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

ACTIF	BRUT	AMORT. & PROV.	2014	2013	PASSIF	2014	2013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 546,57	21 546,57	0,00	0,00	FONDS PROPRES	102 646,14	71 682,62
AGENCEMENTS / AMENAGEMENTS	8 116,03	8 116,03	0,00	0,00	RESERVES STATUTAIRES	18 197,45	18 197,45
MATÉRIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	10 293,97	10 293,97	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU	53 485,17	20 589,15
MOBILIER, MATÉRIEL	3 136,57	3 136,57	0,00	0,00	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	30 963,52	32 896,02
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600,77	0,00	600,77	600,77	FONDS DEDIES	4 000,00	10 500,00
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	600,77		600,77	600,77	FONDS DEDIES SUR RESSOURCES AFFECTEES	4 000,00	10 500,00
CRÉANCES	40 938,06	3 827,75	37 110,31	52 343,38	PROVISIONS	0,00	0,00
CLIENTS	40 938,06	3 827,75	37 110,31	49 862,85	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES		
AUTRES CREANCES	0,00		0,00	2 480,53			
DISPONIBILITÉS	122 653,25	0,00	122 653,25	71 900,25	DETTES D'EXPLOITATION	44 459,19	42 661,78
BANQUE	24 237,79		24 237,79	5 343,61	FURNISSEURS	5 079,50	5 254,18
LIVRET	98 385,29		98 385,29	66 526,47	DETTES FISCALES ET SOCIALES	39 379,69	37 407,60
CAISSE	30,17		30,17	30,17	AUTRES DETTES		
CHARGES CONSTATÉES D' AVANCE					PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	9 259,00	
TOTAL	185 738,65	25 374,32	160 364,33	124 844,40	TOTAL	160 364,33	124 844,40

COMPTES DE RESULTAT 2014							
	CHARGES	2014	2013		PRODUITS	2014	2013
60	ACHATS	8 970,68	5 750,84	70	PRODUITS D'EXPLOITATION	51 424,48	56 461,60
60400	ACHATS ETUDES ET PREST.	5 000,00	1 062,80	706	PRESTATIONS DE SERVICES	43 664,48	56 461,60
60611	ELECTRICITE GAZ EAU	577,79	49,21		PRESTATIONS DE FORMATION	7 760,00	
60631				74	SUBVENTIONS	206 774,75	202 025,00
60641	FOURNITURES ADMIN.	3 084,67	4 616,34	7410	ETAT DROIT DES FEMMES	50 268,00	51 268,00
60685	AUTRES MATIERES ET FOUR.	308,22	22,49	7412	ETAT AGENCE REG. SANTE	4 500,00	4 500,00
61	SERVICES EXTERIEURS	16 035,64	16 959,80	7413	ETAT COHESION SOCIALE	35 108,00	47 002,00
6110	SOUS TRAITANCE	876,00	792,00		ETAT AUTRES	3 205,00	2 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 209,08	6 160,13	7430	CONSEIL GENERAL	66 000,00	60 306,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 421,44	2 413,56				
6140	CHARGES LOCATIVES	3 554,27	3 663,89	7440	MUNICIPALITES ET EPCI	25 681,00	29 289,00
6150	ENTRETIEN REPARATIONS	1 298,94	2 092,34				
6156	MAINTENANCE			7450	AIDES A L'EMPLOI	7 412,75	
6161	ASSURANCES	1 645,41	1 611,78				
6181	DOCUMENTATION	30,50	226,10	7460	CAF	14 600,00	7 660,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	19 259,92	18 905,54				
6226	HONORAIRES	3 840,00	3 720,00	7470	FSE		
6230	PUBLICITE/PUBLICATIONS	50,00	50,00				
6251	FRAIS DE TRANSPORTS	4 761,68	4 787,12				
6256	MISSIONS	5 816,85	5 897,34				
6257	RECEPTIONS	409,43	107,78				
6260	FRAIS POSTAUX ET TELECOM	4 345,96	4 307,30				
6270	SERVICES BANCAIRES	36,00	36,00				
63	IMPÔTS ET TAXES	2 512,58	7 449,08				
6311	TAXE SUR SALAIRES	0,00	5 191,00				
6330	IMPÔTS TAXES		0,00				
6333	FORMATION PROFESSIONNELLE	2 512,58	2 258,08				
64	CHARGES DE PERSONNEL	190 374,60	170 182,41				
6410	SALAIRES BRUTS	142 693,17	129 036,00				
6412	CONGES PAYES	461,00	-648,00				
6414	IND, LICENCIEMENT	886,00	0,00				
6421	CHARGES SUR CONGES PAYES	137,00	-193,00				
6451	URSSAF	30 914,08	28 554,31				
6453	RETRAITE	8 390,43	7 355,10				
6454	ASSEDIC	6 173,92	5 548,50				
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	609,00	509,50	75	PRODUITS GESTION COURANTE	679,23	754,77
6483	FORMATIONS	110,00	20,00	7552	COTISATIONS	175,00	160,00
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	1 713,85	473,00				
6510	DROITS D'AUTEURS			7580	PRODUITS DIVERS GESTION	504,23	594,77
6540	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 258,70	0,00	76	PRODUITS FINANCIERS	858,82	1 052,22
6580	CHARGES DIVERSES	455,15	473,00	7680	INTERETS	858,82	1 052,22
66	CHARGES FINANCIERES			77	PRDUITS EXCEPTIONNELS	793,40	1 031,88
6610	CHARGES FINANCIERES			7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS	793,40	878,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11,41		7720	PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEURS	0,00	153,88
6720	CHARGES S/EXC. ANTERIEURS	11,41		78	REPRISES S/PROVISIONS	12 000,00	1 295,31
68	DOTATIONS AMORT./PROVISIONS	4 800,00	12 000,00	7810	REPRISES S/PROVISIONS	1 500,00	1 295,31
68112	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			7890	REPRISE FONDS DEDIES SUR ACTIONS	10 500,00	
68174	DOT. AUX PROVISIONS /DEPRECIATIONS	800,00	1 500,00	79	TRANSFERTS DE CHARGES	2 111,52	1 995,91
689	FONDS DEDIES SUR ACTIONS	4 000,00	10 500,00	7910	REMBOURSEMENTS DIVERS	2 111,52	1 995,91
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	30 963,52	32 896,02		RESULTAT DE L'EXERCICE (déficit)		
	TOTAL CHARGES	274 642,20	264 616,69		TOTAL PRODUITS	274 642,20	264 616,69

Faits majeurs de l'exercice

Evénements principaux de l'exercice

Suite à notre DLA réalisé en 2012, nous avons commencé à proposer des formations en direction des professionnels-les et ainsi effectué des ventes de prestations de formations

Afin de prévoir le départ à la retraite d'une salariée à mi-temps, et pour compenser l'absence de personnel de l'accueil le matin, nous avons recruté dès le 02 janvier 2014 une salariée qui occupe le poste de secrétaire comptable, animatrice d'accueil, à temps plein, en contrat aidé et à durée indéterminée.

Principes, règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan

Actif

Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augment.	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Agencements, installations	8 116,03			8 116,03
Matériel bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
Mobilier	3 136,57			3 136,57
TOTAL	21 546,57			21 546,57

Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortiss. cumulés au début de l'exercice	Augment. : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Agencements installations	8 116,03			8 116,03
Matériel bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
Mobilier	3 136,57			3 136,57
TOTAL	21 546,57			21 546,57

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	linéaire	3 ans
mobilier	linéaire	5 ans

Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	40 938,06	40 938,06	
Autres créances			
Fournisseurs débiteurs			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	40 938,06	40 938,06	

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une Provision pour dépréciation de la créance auprès du Conseil Général a été comptabilisée pour 800 €.

Produits à recevoir

Clients :

CIDFF du 28	3 027,75
SAIEM Agire	8 000,00
Conseil Général	12 200,00
CAF	4 380,00
PJ Rugles	2 400,00
PJ Charleval Espace Libre	2 150,00
P.J Verneuil	2 471,00
Les Andelys	1 000,00
CCAS Val de Reuil	4 780,00
AUTRES	529,31

Total = 40 938,06

Passif

Fonds Associatifs et fonds dédiés

Rubriques	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur à la clôture de l'exercice
Réserve statutaires ou contractuelles	18 197,45			18 197,45
Report à nouveau	20 589,15	32 896,02		53 485,17
Résultats de l'exercice	32 896,02	30 963,52	32 896,02	30 963,52
Total des fonds associatifs	71 682,62	63 859,54	32 896,02	102 646,14
Fonds dédiés	10 500,00	4 000,00	10 500,00	4 000,00
Total des fonds dédiés	10 500,00	4 000,00	10 500,00	4 000,00
Total Général	82 182,62	67 859,54	43 396,02	106 646,14

Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 079,50	5 079,50		
Dettes fiscales et sociales	39 379,69	39 379,69		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	44 459,19	44 459,19	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Fournisseurs et comptes rattachés

Compte 401

Tickets métro remboursement formation 13,70

Compte 408

KMPG 2014	3840,00
ANPAA	1 200,00
AUTRES	25,80

Dettes fiscales et sociales

Personnels et comptes rattachés	15 265,00
URSAFF et ASSEDIC	17 939,53
Autres organismes sociaux	3 662,61
Taxe formation professionnelle	2 512,55

Fonds dédiés

Les engagements à réaliser sur ressources affectées en 2014 se ventilent comme suit :

Etat Action Emploi	3 000,00
Etat Action Egalité Professionnelle	1 000,00

Produits constatés d'avance

FTDA	500,00
SAIEM Agire	3 240,00
Accueil Service	5 519,00

Informations relatives au résultat

Méthode d'acquisition du produit de subventions

Le produit comptable lié aux subventions est acquis conformément aux conditions figurant dans les conventions signées avec le financeur.

La convention « Accompagnement de bénéficiaires du RSA », signée avec le Conseil Général de l'Eure prévoit l'accueil d'un nombre constant de bénéficiaires (90 en 2014), ceux-ci sont adressés uniquement par le financeur. Dans la mesure où le CIDFF n'a aucune action possible sur le nombre de dossier, la totalité du produit prévu dans la convention est comptabilisée.

Autres informations

Engagements hors-bilan

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée n'a pas été chiffré au 31/12/2014. Compte tenu du faible nombre de personnes qui pourraient être concernées par le versement d'une indemnité de départ en retraite l'engagement est considéré peu significatif."

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nul au titre de l'année 2014.